

Des Chèques-Sport pour tous les collégiens de la Charente-Maritime !

Pour l'année scolaire 2015-2016, le Département renouvelle le dispositif Chèques-Sport pour aider les collégiens inscrits dans un collège public ou privé, à la pratique sportive. Grâce à cette aide, ce sont 29 000 collégiens de la Charente-Maritime qui bénéficient de réductions sur leurs adhésions sportives en club ou au collège et qui peuvent ainsi pratiquer le sport de leur choix.

Comment ça marche ?

- Étape 1 : [s'adresser au secrétariat du collège](#)
- Étape 2 : le collégien reçoit son Chèques-Sport afin de lui permettre de bénéficier d'une réduction lors de son inscription au club (avant adhésion, vérifier que le club est bien partenaire du dispositif)

LES REDUCTION POUR LES ELEVES			
	NON BOURSIER	BOURSIER	EN SITUATION DE HANDICAP
"Chèque sport" pour une inscription en Club sportif fédéral	15€	20€	20€
"Chèque sport" pour inscription dans l'association sportive scolaire du collège (chèque conservé par le collège pour déduction immédiat)	5€	5€	25€*

**NOUVEAU : le chèque sport partagé*

Il permet à un élève en situation de handicap, accompagné d'un élève valide, de pratiquer en binôme une activité dans l'association sportive scolaire de son collège.